



En exercice : 58

Présents : 44

Votants : 48

## Séance du 11 décembre 2023

Le Onze Décembre Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE  
CRAON

CUILLÉ  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
/  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, Titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, LANVIERGE Quentin, PREVOSTO Dominique, titulaires  
/  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
BERSON Christian, titulaire  
/  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
JULIOT Thierry, titulaire  
DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires  
BRÉHIN Colette, titulaire  
/  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, titulaire (*ne prend pas part au vote*)  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires  
BARBÉ Béatrice, titulaire  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
BOURBON Aristide, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : GAUBERT Jean-Eudes (Bouchamps-les-Craon), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeville), MAHIER Aurélie (Craon), RAGARU Edit (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), CHANCEREL Philippe (Livré-la-Touche), GARBE Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), GUIARD Philippe (Craon).

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Vanessa SORIEUX a donné pouvoir à Yannick FRABOUL  
Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER  
Edit RAGARU a donné pouvoir à Bertrand DE GUEBRIANT  
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Quentin LANVIERGE  
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Secrétaire de Séance : Élu M. Yannick CLAVREUL, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## OBJET 2023-12/163 : ENVIRONNEMENT

**Séance du 11 décembre 2023**

**OBJET 2023-12/163 : ENVIRONNEMENT**

**VOIRIE – SENTIERS/VOIES VERTES – MARCHÉ D'ENTRETIEN DES DÉPENDANCES DE LA VOIE VERTE**

- Le marché actuel d'entretien des dépendances vertes de la Voie Verte LAVAL/RENAZE arrivera à échéance le 9 mars 2024. **M. Pierrick GILLES**, Vice-Président en charge de la voirie et des déchets ménagers propose de relancer un marché pour l'entretien des dépendances vertes de la Voie Verte (bas-côtés, fossés, talus et haies).

Il est précisé que ces travaux d'entretien seront réalisés comme suit :

- Fauchage des bas-côtés 3 à 4 fois par an (en mai, août et oct/déc)
- Broyage des fossés/ broyage des talus/ élagage des haies 1 fois par an en décembre

Le montant annuel de ces prestations est estimé à 21 300 € TTC

Il est proposé de lancer un marché de 4 ans.

- **M. Pierrick GILLES** expose au Conseil communautaire que certaines prestations d'entretien de la Voie Verte et des sentiers de randonnées sont réalisées par l'association Etudes et Chantiers. Elles sont précisées dans le cadre d'une convention qui arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Pour un total de 21 jours d'intervention par an, les prestations comprennent :

A) Parkings/chicanes/passages inférieurs :

- Entretien bisannuel des 6 zones de stationnement et du passage inférieur : fauchage des graminées, taille des haies et arbustes.
- Entretien bisannuel des 5 chicanes : fauchage des graminées, taille des haies et arbustes.
- Nettoyage des massifs plantés, des chicanes et zones de stationnement (minimum 4 fois par an) et éventuellement traitement phytosanitaire sélectif pour des espèces envahissantes (chardons au cas par cas).
- Enlèvement des rémanents et résidus de tonte.
- Entretien (nettoyage) annuel des mobiliers « pique-nique » (tables et bancs).

B) Ligne EDF/ ligne Telecom :

- Entretien (déboisement, taille, nettoyage) des zones traversées par des lignes aériennes EDF ou Télécom (au nombre de 35). L'entretien de ces 35 passages se réalisant sur 4 ans, l'intervention annuelle porte sur 8 à 9 zones.
- Enlèvement du bois de chauffage et autres résidus de coupe.

C) Ouvrages d'art et mobiliers :

- Entretien annuel des ouvrages d'art (18 ponts, 39 aqueducs et 13 buses) : défrichage aux abords (bande de 1 à 2 m) de chacun de ces ouvrages.  
Stockage des rémanents sur site.
- Nettoyage annuel des panneaux de signalisation (60), bancs (11) et bornes kilométriques (34).

D) Sentiers de randonnée inscrits au schéma intercommunal des circuits de randonnées :

- Interventions ponctuelles de débroussaillage ou de nettoyage des sentiers non mécanisables.
- Pose et entretien de la signalétique des circuits.
- Travaux d'abattage éventuel en cas d'encombrement du sentier par des arbres tombés.
- Petits travaux d'aménagement de sentiers (pose de clôtures, emmarchement, restauration de murets de pierres...)

Le prix de ces prestations est estimé à 11 970 € annuel (pas de TVA).

Il est proposé de signer la convention pour 4 ans, jusqu'au 31 décembre 2027

**Après avis favorable du Bureau en date du 4 décembre 2023,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (48 votants dont 5 pouvoirs) :**

- ⇒ **AUTORISE** le Président à lancer le marché pour l'entretien des dépendances vertes de la Voie Verte (fauchage et broyage bas-côtés, fossés, talus et haies) dans la limite du budget estimé à hauteur de 21 300 € TTC et pour une durée de 4 ans,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer la convention avec Etudes et Chantiers pour 4 ans, jusqu'au 31/12/2027, dans les termes proposés, ci-dessus et pour un montant estimé de 11 970€.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 19 décembre 2023*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,  
Yannick CLAVREUL*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200046551-20231211-DELIB202312163-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

Affichage : 18/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

